



Conciliation pour obtenir un certificat d'urbanisme

Par **mesi**, le **20/04/2011** à **14:45**

Bonjour,
suite à l'achat d'une maison il y a six mois qui avait un compteur chantier E.D.F. et j'ai demandé un compteur définitif et E.R.D.F. m'a demandé un certificat d'urbanisme chose que la mairie n'a pu me donner car elle n'a pas trouvé quelque permis de construire.....
Que dois-je faire pour avoir le certificat d'urbanisme?
Que puis-je faire vis-à-vis du vendeur ou du notaire?
Sincèrement votre, Mesi.

Par **amajuris**, le **20/04/2011** à **17:29**

bjr,
vous êtes qu'ERDF vous demande un certificat d'urbanisme.
ça ne serait pas plus tôt le certificat de conformité CONSUEL,
cdt

Par **mesi**, le **20/04/2011** à **17:42**

Le CONSUEL a été obtenu en septembre 2010, je parle d'une ligne ERDF pour avoir un compteur définitif qui demande un certificat d'urbanisation de la mairie.
Donc dans le contrat Notarial il est stipulé que le vendeur est en possession

d'un certificat d'urbanisation reçu en juin 2010 et il ne l'a pas!!
Que faire?